

**extrait du registre des délibérations**

**Le treize juin 2023**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Molf, dûment convoqué le 07/06/2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Hubert DELORME.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents : 18**

**Représentés : 2**

**Absents : 3**

Secrétaire de séance : Mme Corinne LEPELTIER

Délibération n° 2023.06-03

**TARIFS ENFANCE JEUNESSE****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les propositions de la commission enfance-jeunesse d'augmenter les tarifs de 5%

**Après en avoir délibéré**

**ADOpte** les tarifs tels qu'ils figurent ci-dessous pour l'année scolaire 2023/2024 :

**ENFANCE**

<b>REPAS RESTAURANT SCOLAIRE + PAUSE MERIDIENNE</b>	
Taux d'effort	0,25%
Prix minimum	3,36 €
Prix maximum	4,51 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 3,52 €
- Pour les enfants allergiques qui apportent leur repas dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) (et dont on ne produit pas le repas car trop contraignant), validé par le médecin scolaire, tarif unique de 3,15 €
- Pour les adultes, tarif unique de 7,35 €

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE - HEURE</b>	
Taux d'effort	0,29%
Prix minimum	0,66 €
Prix maximum	2,52 €
Goûter	0,73 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif de 1,57 € l'heure
- L'accueil périscolaire est facturé au ¼ d'heure. Tout ¼ d'heure entamé est facturé.
- En cas de retard après l'heure de fermeture, tout ¼ d'heure entamé est facturé 5,25 €
- Pour les enfants allergiques qui apportent leur goûter dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) validé par le médecin scolaire, le goûter n'est pas facturé.
- Tarif majoré de 50 % en cas de présence non réservée et réservation facturée à hauteur d'une heure de présence en cas d'absence non justifiée.

<b>CENTRE DE LOISIRS - 1/2 journée SANS repas</b>	
Taux d'effort	0,68%
Prix minimum	4,30 €
Prix maximum	7 €
Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 5,62 €	

<b>CENTRE DE LOISIRS - 1/2 journée AVEC repas</b>	
Taux d'effort 1/2 journée SANS repas + taux d'effort REPAS	
Prix minimum	7,45 €
Prix maximum	11 €
Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 9 €	

<b>CENTRE DE LOISIRS - Journée COMPLÈTE (1er enfant)</b>	
Taux d'effort	1,60%
Prix minimum 1 <sup>er</sup> enfant	9,66 €
Prix maximum 1 <sup>er</sup> enfant	17,11 €
Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 13,44 €	
à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant du même foyer fréquentant le service le même jour : le tarif appliqué est celui calculé pour le 1 <sup>er</sup> enfant minoré de 20 %	

**Pour les tarifs centre de loisirs :**

- tarif majoré de 50 % en cas de réservation après la date butoir et réservation facturée si annulée après la date butoir (sauf cas décrits dans le règlement de fonctionnement)
- en cas de retard après l'heure de fermeture, tout ¼ d'heure entamé est facturé 5,25 €

**JEUNESSE**

**– club juniors et espace jeunes**

adhésion : 21 € par année civile / 10,50 € en cas d'inscription après le 1<sup>er</sup> juillet

Une participation supplémentaire est demandée :

- pour certaines activités ponctuelles ou sorties payantes (la commune prend en charge 25 % du prix de chaque sortie + le transport),
- pour les goûters (club juniors) : 1,05 € par goûter
- pour les repas des jeunes fréquentant le club junior, pris au restaurant scolaire : 3,78 € par repas
- Pour les repas pris au sein du club junior (dans le cadre d'une activité) : 4,20 €.

**DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour l'enfance et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la jeunesse

Présents ou représentés : 20 / Abstentions : 0  
Votants : 20 → contre : 0 - pour : **20**

Pour extrait conforme  
St Molf le 20/06/2023

Le Maire,  
Hubert DELORME



Le secrétaire de séance  
Corinne LEPELTIER

caractère exécutoire  
certifié par le Maire  
après publication le  
20/06/2023  
et transmission à la  
préfecture le  
20/06/2023